

Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

IMPLANTATION DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> • Collège Louis Pergaud DOMPIERRE sur BESBRE
REFERENCES et CADRE	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées • Articles D.351-3 à D.351-20 du code de l'éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap ✓ Circulaire n° 2010-088 du 18.06.2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés au sein du dispositif collectif d'un établissement du second degré • Circulaire n° 2004-026 du 10.02.2004 relative aux compétences des enseignants spécialisés
PROFIL DU POSTE ET DIPLOME	<p>L'enseignant coordonnateur d'ULIS est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH, option D ou à défaut, un personnel titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH dans une autre option, ou un personnel non spécialisé.</p> <p>Les candidatures sont ouvertes aux professeurs des écoles du département et aux professeurs des collèges et lycées de toutes les disciplines.</p>
MISSIONS DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> • faciliter la poursuite d'une formation adaptée aux compétences de chacun des élèves, construire dans ce cadre une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, • organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS), concevoir un enseignement adapté dans la classe de référence et mettre en œuvre des actions de remédiation pédagogiques et un enseignement adapté, • concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement, • proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun, veiller à renseigner le livret personnel de compétences tout au long du parcours scolaire, • favoriser et coordonner la scolarisation individuelle au sein de l'établissement, • organiser la mission des auxiliaires de vie scolaire (AVS) au sein du dispositif, • organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire. • contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves, • permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale, • se constituer comme personne-ressource pour l'établissement.
COMPETENCES SOUHAITEES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les fonctionnements, structures ; services et dispositifs de l'ASH • Connaître le système éducatif dans son ensemble, notamment le second degré • Etre capable de tenir un rôle de médiateur, régulateur <p>Posséder le sens de la communication et du travail en équipe, en respectant et faisant respecter la confidentialité des informations.</p>
MODALITES DE RECRUTEMENT	<p>Les enseignants intéressés doivent transmettre à la division des personnels un courrier de motivation, sous couvert du supérieur hiérarchique, accompagné d'un curriculum vitae,</p> <p>Une commission d'homologation (IEN ASH, Principal, enseignant spécialisé) déterminera l'aptitude des candidats à exercer les fonctions décrites. Après homologation, le classement des candidats s'effectuera au barème du mouvement.</p>